

Chargé de développement tourisme, hôtellerie, loisirs

RNCP5215 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	334p
Code(s) ROME	G1303, G1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	03/03/2012

Certificateur(s)

Chambre de commerce et d'industrie du Valenciennois

<http://www.valenciennes.cci.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chargé de développement tourisme, hôtellerie, loisirs exerce les activités suivantes : - Contribuer à l'offre touristique de l'entreprise

- Assurer des fonctions commerciales et/ou d'accueil et éventuellement manager une équipe
- Organiser, gérer, coordonner l'accueil d'un site.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités attestées : - Connaissance de l'environnement culturel (culture générale, civilisation)

- Maîtrise de langues étrangères
- Connaissance des infrastructures touristiques
- Maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) et du système de réservation Vianéo
- Connaissance et maîtrise des techniques de gestion de l'information et de la documentation
- Connaissance et maîtrise des techniques de conception et d'organisation d'un voyage (voyage à forfait, dossiers de produits...)
- Conception de voyage à forfait
- Manager une équipe
- Gérer une installation hôtelière

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Tour opérateurs, autocaristes, agences de voyage, hôtellerie.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Forfaitistes - Agents de réservation
- Agents de comptoir
- Commercial interne ou externe en hôtellerie
- Responsable réception hôtelière
- Directeur d'unité

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

25% formateurs, 75 % professionnels

COMPOSITION DU JURY — VAE

5 personnes dont 60 à 80% extérieures à l'organisme

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/03/2012
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1375

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5215/>